

L'île aux Bambins

Bonjour

C'est la rentrée !! Le Relais vous propose de nouvelles rencontres que vous pourrez trouver tout au long de ce journal. N'hésitez pas à venir vous amuser avec nous !!

Bonne lecture,

Aurore LEU, Animatrice du RAM CCVA

Relais Assistants Maternels

8 bis rue des Aloses-25640 ROULANS

Tél : 06.87.79.14.14 ou Rfam.ccva@francas-doubs.fr

www.ramfrancasccva.jimdo.com

Fermeture du Relais

En sept: 5, 8(matin), 24 (Après-midi)

En oct: 3,17

Lundi	9h-11h Permanence téléphonique (03.81.55.20.09)	Fermé
Mardi	Roulans (Espace culturel) 9h-12h	13h30-17h30
	Sur RDV uniquement	de 17h à 19h
Jeudi	Bouclans Mairie ligne directe 9h-12h	03.81.55.20.09 13h30-17h30
	Sur RDV uniquement	de 17h à 19h
Vendredi	13h30-16h30	
	1er et 3ème à Bouclans	2ème et 4ème à Roulans
Samedi	9h-12h sur RDV uniquement	

Commande AGENDA des Nounous 2017



Cet agenda vous permet de noter tous les jours les informations relatives à l'accueil du ou des enfant(s).

Le Relais vous offre cet agenda (au choix un petit (4 enfants) ou grand format (6 enfants))

Si vous êtes intéressé, merci de le réserver soit par téléphone au 06.87.7914.14 ou par mail à rfam.ccva@francas-doubs.fr avant le 30 sept.

LA PÉRIODE D' ADAPTATION

Léo a quelques mois et d'ici quelques jours , il ira chez son assistante maternelle car sa maman a terminé son congé maternité. Rien n'a vraiment été préparé. Lui qui n'a connu que les voix , les habitudes et les odeurs de ses parents, lui qui déjà a acquis certains repères à la maison, comment va-t-il vivre ces journées entières chez une dame « inconnue »



La période d'adaptation est indispensable : tout enfant a un grand besoin de repères lui garantissant une certaine sécurité affective. La perte des repères qu'il avait jusque-là établis avec sa famille, son environnement quotidien peut produire chez lui une véritable angoisse, si rien n'a été dit à l'assistante maternelle quant à son histoire, ses besoins, ses habitudes de vie

Qu'appelle-t-on « période d'adaptation » ? Depuis de nombreuses années, on parle de la nécessaire période d'adaptation qui doit permettre à l'enfant d'effectuer en douceur la transition entre sa famille, sa maison et le lieu et les personnes qui vont l'accueillir, que ce soit en crèche, halte garderie, ou chez une assistante maternelle. Cette période transitoire doit se dérouler en douceur : elle va aider l'enfant à apprendre à se séparer et à chaque partie de se connaître. Etre de langage, sensible et réceptif aux intentions de l'adulte, l'enfant a besoin que des mots soient posés sur ce qu'il va vivre : « maman va travailler, elle va te confier à une nounou, elle reviendra te chercher à telle heure..... ». Des paroles pour éviter l'angoisse même si l'enfant est doté d'une extraordinaire capacité d'adaptation. Progressivement rassurés, les parents pourront accepter que leur enfant vive éloigné d'eux quelques heures et s'attache à d'autres personnes.

Une période définie « à la carte » « Durant les premiers jours de l'essai et au maximum pendant un mois, un temps d'adaptation peut être prévu par l'employeur au cours duquel les conditions et les horaires d'accueil seront fixés en fonction des besoins d'adaptation de l'enfant. Ce temps d'adaptation fait partie de la période d'essai » (Article 5 de la Convention collective nationale des assistantes maternelles du particulier employeur) Chaque enfant, parent ou assistante maternelle étant différent, il n'est pas concevable d'établir une adaptation standard.

Cette période sera progressive : exemple

- Petit temps d'accueil (1h)(s) en présence du(des) parent(s), puis sans le(s) parent(s)
- Parents et enfants découvriront ensemble l'espace d'accueil (où l'enfant va dormir, manger, jouer...) ainsi que les autres membres de la famille et les enfants également accueillis.
- Si tout se passe bien, la durée de présence de l'enfant peut être peu à peu allongée.



L'assistante maternelle s'attachera rapidement à connaître les habitudes de l'enfant, au niveau de son alimentation, son sommeil.....S'il a déjà un doudou (sucette, chiffon, peluche...) ,celui-ci lui rappellera la présence de sa maman. Il sera donc très utile, notamment les premiers jours. L'enfant a besoin que ses habitudes de vie soient respectées, il ne supporte pas les incohérences et le manifestera à sa façon. Des temps d'échanges régulièrement établis à l'accueil et au départ de l'enfant permettront l'instauration d'une relation de confiance entre le(s) parent(s) et l'assistante maternelle.

Quels risques en cas d'accueil sans préparation ? En fonction de son âge, l'enfant ne peut pas toujours exprimer par des mots son angoisse, sa colère, son chagrin. Il utilisera donc d'autres moyens : cris, pleurs, refus de dormir ou de manger....Parfois sa souffrance sera plus insidieuse : tristesse, insomnie progressive, maladies (vomissement, otite, diarrhées....)

Le contrat d'accueil La période d'adaptation est l'occasion d'étudier le projet d'accueil (dans le cadre du contrat d'accueil) de façon précise : habitudes de l'enfant, attitudes éducatives, autorisations de déplacement, activités d'éveil.....En effet, les conceptions de l'éducation sont différentes d'une personne à l'autre, il est donc important, dans l'intérêt de l'enfant ,de bien échanger avant la signature du contrat. **Le contrat de travail** La Convention Collective prévoit d'y notifier les modalités de la période d'adaptation sachant que celle-ci ne peut excéder un mois.

Il n'y a pas d'âge idéal pour confier son enfant : toute séparation est une étape et doit être préparée et accompagnée. Les parents doivent être prêts, déculpabilisés et l'assistante maternelle joue un grand rôle dans ce processus : celui de permettre aux parents de partir travailler l'esprit libre et tranquille.

INFOS SUR L'ATTESTATION D'AGRÉMENT

Les modalités de transmission de l'attestation d'agrément ont changé . En effet, c'est par un courrier (auquel est jointe une lettre d'engagement) des services de PMI qu'une assistante maternelle est informée de l'obtention de son agrément. Ce courrier stipule clairement les modalités à suivre pour obtenir son attestation d'agrément après avoir effectué la formation obligatoire. A savoir, transmettre à la MAPE Secrétariat assistantes maternelles. 18 rue de la Préfecture, 25000 BESANCON:

- la copie de l' attestation de formation de 60h et celle relative aux 1ers secours **ET**
- la lettre d'engagement signée relative aux obligations des assistantes maternelles et jointe au courrier reçu.

Profitez pour faire découvrir de nouveaux goûts aux enfants du 10 au 16 octobre pour la semaine du Goût



LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS VOUS PROPOSE EN PARTENARIAT AVEC LES FRANCAS DE ROULANS

Matinée jeux libres pour Petits

Au périscolaire "La Récré"
Roulans 9h-11h

RDV les Mardis

20 sept	14 fév
18 oct	14 mars
15 nov	11 avril
13 déc	16 mai
17 janv	13 juin

les francas Contact: Anne HUMBERT
03.81.55.59.71

Envie de découvrir de nouveaux jouets?

1 fois par mois, venez profiter de ce temps de jeux livres avec les enfants !

Entrée libre et gratuite

La Bibliothèque de Roulans et le RAM CCVA vous présentent

Dans la forêt des Contes...

Atelier de comptines et jeux de doigts par la Voix de Sabah

Entrée gratuite- Ouvert aux Assistantes maternelles, Parents et Grands-parents de la CCVA

0-3 ans

VENDREDI 14 OCTOBRE DE 9H À 11H
Bibliothèque de Roulans
Renseignements et inscription 06.87.79.14.14

MÉDIATHÈQUE Départementale du Doubs
Commune de ROULANS
les francas
CCVA

Exposition sur les contes pour les Tout petits



Bibliothèque de Roulans tout le mois d' **OCTOBRE** (Mercredi AM-Jeudi soir et samedi matin)

Atelier ouvert aux Assistants maternels, familles avec enfants

Inscription auprès du RELAIS CCVA au 06.87.79.14.14

Animations pour TOUS au péricolaire de 9h à 11h sur inscription

SEPTEMBRE

Mardi 13 à Roulans
Jeudi 15 à Bouclans

OCTOBRE

Mardi 4 à Roulans
Vendredi 14 à la bibliothèque de ROULANS (entrée libre et gratuite)

Jeudi 6 à Bouclans
Jeudi 13 oct à la Médiathèque de Bouclans

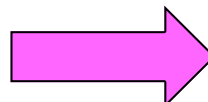
FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

Inscrivez-vous il reste de la place !!!

Les sessions se dérouleront uniquement sur le PLAN de Formation. Il n'est donc plus nécessaire de fournir votre relevé DIF de l'IRCEM. Chaque employeur peut faire partir son assistant maternel en formation 48 heures par an.

1) S'initier à l'informatique et à l'Internet (20h soit 2 samedis 1/2):

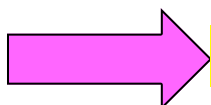
Objectifs: savoir utiliser les nouvelles technologies



Il manque 1 personne pour la mettre en place en 2017

2) Préparation du Certificat « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dans le cadre de la prise en charge d'enfants » 16h soit 2 samedis

Objectifs: Intervenir auprès de toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise;
Contribuer à la diminution des risques dans son quotidien



Il manque 3 personnes pour mettre en place cette formation en 2017.

Merci de **contacter le RAM rapidement si vous souhaitez participer à une des formations (il faut être au minimum 6 personnes pour faire un groupe)**

Ces formations sont payées et remboursées à l'employeur qui vous y inscrit (prise en charge de 3.48€ de l'heure, 12 euros du repas et 0.211€ du km)



Communes rattachées au Relais de la CCVA: Bouclans, Breconchaux, Champlive, Châtillon Guyotte, Dammartin-les-Templiers, L'Escouvotte, Glamondans, Gonsans, Laissey, Naisey-les-granges, Osse, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Le Puy, Roulans, Saint-Hilaire, Sechin, Val de Roulans, Vauchamps, Vennans, Villers Grelot

Ce journal d'information est disponible dans toutes les mairies de la CCVA, à la PMI de Saône et de Novillars, à la CCVA, disponible au Relais...